

**Monsieur Jean DANIEL
Directeur du NOUVEL OBSERVATEUR
10-12, place de la Bourse
75081 PARIS CEDEX02**

Notre Réf : MF/VR

Monsieur le Directeur,

Il fut un temps où le Nouvel Observateur était reconnu pour le sérieux de ses analyses et s'affichait comme un périodique « ancré à gauche ». Force est de constater une nouvelle fois, à la lecture du dossier sur les « privilèges » paru dans votre numéro du 19 octobre 2006, que ce temps est bel et bien révolu !

Dans ce dossier en effet, vous citez la Banque de France au palmarès des privilèges, en vous appuyant notamment sur des informations de l'IFRAP. Vous semblez cependant ignorer que cet organisme, que vous présentez comme un « institut spécialisé dans la dénonciation des gabegies étatiques » a entretenu (et sans doute continue-t-il à entretenir) des liens très étroits avec des membres du Club de l'Horloge, connu pour ses positions ultra conservatrices et ultra libérales.

Curieux mélange des genres de votre part, mais l'essentiel n'est pas là.

Assurément, les informations portées à la connaissance de vos lecteurs témoignent d'une ignorance évidente des réalités de notre Institution, voire d'une volonté manifeste de désinformation. Un contact préalable avec des responsables ou des représentants du personnel de la Banque vous aurait pourtant évité les approximations et contre-vérités contenues dans cet article.

Tout d'abord, vous assimilez la Banque de France et ses agents à la fonction publique. Or la Banque de France, selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, est une Institution publique de nature particulière (« sui generis ») distincte de l'état.

Vous prétendez également que les 15000 agents de la Banque « décident de leur plan de carrière et peuvent refuser les affectations qui ne leur conviennent pas au nez et à la barbe de leurs supérieurs ». Or le personnel de la Banque n'a pas le statut de fonctionnaire ni la garantie de l'emploi qui s'y rattache. Pour preuve, dans le cadre de la récente restructuration qui s'est traduite par la suppression de plus de 3000 emplois, les agents de la Banque de France étaient exposés à un risque de radiation, c'est-à-dire de licenciement, dans le cas où ils auraient refusé les mutations géographiques imposées.

S'agissant du salaire moyen qui serait « supérieur de 60% à la moyenne de la fonction publique », nous vous renvoyons au rapport de la Cour des Comptes de mars 2005 qui ne relève nulle part un tel écart. A l'inverse, ce rapport souligne que les rémunérations entre 1993 et 2004 n'ont augmenté que de 10,33% à la Banque contre 14,55% dans la fonction publique. Il est à noter enfin que la plus forte proportion de cadres à la Banque de France tend bien évidemment à majorer le salaire moyen.

Toutes ces critiques et bien d'autres encore traduisent un manque évident de rigueur et d'investigation. Plus grave encore, elles ne peuvent qu'alimenter le climat démagogique et populiste ambiant que vous ne cessez de dénoncer par ailleurs.

C'est pourquoi, afin que vos lecteurs puissent bénéficier d'une information complète et objective, je vous demande, au nom du SNABF Solidaires, organisation syndicale majoritaire à la Banque, de bien vouloir publier ces quelques précisions au titre du droit de réponse. Dans le cas contraire, soyez certains que nous veillerons à ce que vos affirmations erronées et blessantes pour l'ensemble du personnel actif et retraité de la Banque (soit 37000 personnes) soient portées à sa connaissance.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments attentifs.

Michel FELCE

Secrétaire Général du SNABF Solidaires

Copies adressées à :

- **Monsieur Laurent JOFFRIN**
- **Monsieur Sylvain COURAGE**